

## INFO 450 SAINT LUCIEN

« **NON** au 19 mars »

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

### 1/ Le village de SAINT LUCIEN devenu ZAHANA à l'indépendance :

Dans l'Ouest algérien le village de SAINT-LUCIEN est situé à 32 km au Sud-est d'ORAN.



Cette commune se caractérise par une situation géographique de lieu de passage obligé entre le Nord et le Sud d'une part, et l'Est et l'Ouest d'autre part, à travers cette région de contact entre les bassins sublittoraux et les plaines intérieures oranaises. Cette position a privilégié SAINT LUCIEN dans le développement de la zone de contact entre l'arrière-pays du grand Oran et la plaine du SIG compte tenu des activités agricoles et sylvicoles.

SAINT LUCIEN est un village s'étendant sur près d'une centaine d'hectares en deux sites distincts de part et d'autre de la voie principale RN 13 et de l'Oued TLELAT. C'est une situation de pénélaine à la suite d'une zone piémontaise méridionale entre deux domaines géographiques : les basses plaines de l'intérieur et les Monts de TESSALA.

Sa situation de passage lui confère une position privilégiée dans les échanges économiques dans ce milieu naturel et du bassin versant de l'Oued Tlelat entre les sous régions du sud Oranais.

Le potentiel agro-forestier, les aptitudes de micro-cultures, les aspects touristiques de passage, de chasse et petit élevage sont autant d'atouts qui ont assuré un développement à cette commune. Les sous bassins versant de la MEKKERA, OUED TLELAT et celui d'OGGAZ constituent une richesse dans l'aménagement hydro-agricole et l'arboriculture.

## HISTOIRE

Présence Française  1830 – 1962

Les événements militaires qui s'étaient succédé sans interruption depuis le 4 janvier 1831, date de la prise de possession d'ORAN par le général DAMREMONT, n'avaient pas permis de s'occuper sérieusement de la colonisation.

Ce ne fut guère qu'à la fin de l'année 1845 que, grâce à l'activité et à l'énergie déployées par le général BUGAUD aidé des généraux LAMORICIERE et CAVAINAC, et du colonel PELISSIER, la province d'ORAN se trouva à peu près pacifiée. Cependant, dès 1841, le général BUGAUD avait pris l'initiative de la colonisation, et des fermes militaires avaient été créées (MISSERGUIN, au Camp du Figuier, et à La SENIA). Dès lors des colons arrivèrent progressivement et la colonisation souhaitée se mit en action...

Pendant la dernière période quinquennales, c'est-à-dire de 1874 à 1879, vingt sept centres de colonisation furent créés dont celui de SAINT LUCIEN en 1876

En effet au pied des montagnes telliennes, une nouvelle région de colonisation se constitua ; il y avait là toutes une série de points stratégiques, dont la valeur agricole, au débouché des rivières dans la plaine, se trouvait accru par l'importance que prend en Algérie le problème de l'aménagement de l'eau ; nulle part la situation ne se présentait plus favorable pour établir des barrages de retenue, des canaux de dérivation et d'irrigation. TAFAROUI et SAINT LUCIEN furent créés en 1876

Ce nouveau centre de colonisation, fondé par arrêté du 31 juillet 1876 sous le nom de SAINT LUCIEN, avait une population européenne de 250 personnes, sur le territoire de la commune-mixte de SAINTE BARBE du TLELAT. Il a progressé lentement, sur un territoire de 2227 hectares, passant de 445 habitants en 1884, à 824 en 1897, et 908 habitants en 1902.



Les principaux cours d'eau qui parcourent le TELL oranais sont : Le CHELIFF, La MINA, La MACTA, formée de la réunion l'HABRA et du SIG, la MEKERRA, le RIO SALADO et la TAFNA.

Le débit de la plupart de ces cours d'eau est insuffisant, en été, pour satisfaire aux nombreux et pressants besoins de l'agriculture. D'un autre côté, dans les régions voisines du littoral, les pluies sont beaucoup moins abondantes que dans la zone montagneuse. Pour remédier à ces inconvénients, il a été nécessaire de recourir à des moyens artificiels. Dans ce but, on a créé des barrages réservoirs. Ces ouvrages consistent en une digue construite en travers d'une rivière pour en enlever le niveau et emmagasiner, dans un vase bassin, de grandes quantités d'eau. Ce fut le cas sur l'Oued TLELAT :

**Le barrage de SAINT LUCIEN** (issu du site : <http://popodoran.canalblog.com/archives/2013/03/02/26552620.html> )

L'Oued TLELAT, à l'emplacement choisi, draine un bassin de 123 km<sup>2</sup> environ. Les précipitations très irrégulières atteignent en moyenne 410 mm. On connaît une année (septembre 1892-août 1893) extrêmement sèche où la hauteur de pluies fut de 35 mm au pluviomètre du barrage. L'oued est lui aussi très capricieux. Le débit annuel moyen est de 2,4 hm<sup>3</sup>, soit 75 l/s

Le projet de construction sur l'Oued TLELAT d'un barrage en terre de 26,62 m de hauteur était présenté à l'approbation de l'Administration supérieure par l'Ingénieur en Chef AUCOUR, dès le 19 mars 1859. Il devait permettre l'alimentation en eau potable du centre de Sainte-Barbe-du-Tlelat et l'irrigation d'un périmètre couvrant 350 ha par accumulation de 1.500.000 m<sup>3</sup>. C'était pour l'époque un très grand ouvrage. Certes, il existait déjà de nombreuses digues en terre aux Indes et à Ceylan, et à la même époque de nombreux projets étaient à l'étude ou en cours de réalisation aussi bien aux Etats-Unis qu'aux Indes.

On ne sait si AUCOUR en avait eu connaissance. On ignore également s'il y eut une liaison entre les deux projeteurs, l'Ingénieur en Chef AUCOUR et le Capitaine MALGLAIVE qui, en 1851, lançait le projet de MEURAD. On ne retrouve rien dans les archives; il semblerait donc qu'aucune liaison d'ordre technique n'existât entre les départements d'Alger et d'Oran.

Le projet de l'Ingénieur en Chef AUCOUR fut réalisé en 1860, et le barrage mis en eau en 1861. Il comprenait un massif de terre, assis sur le rocher, long de 146 mètres, de près de 27 m de hauteur et d'une largeur en tête de 2 m; les talus amont et aval, démunis de protection, étaient réglés respectivement à 3 pour 1 et 1,5 pour 1. Un déversoir entaillé dans le rocher permettait l'évacuation d'un débit de crue de 30 m<sup>3</sup>/s en maintenant le plan d'eau au-dessous du couronnement de l'ouvrage.

Pendant les travaux, l'oued fut dérivé par un aqueduc construit sous l'ouvrage. Le remblai fut, semble-t-il, très bien fait à l'inverse de celui de MEURAD, par couches de 10 à 15 cm soigneusement arrosées. Il fut, de plus, exécuté rapidement de septembre 1860 à avril 1861. On prit la précaution de cuber les emprunts et l'ouvrage; l'écart fut de 3.700 m<sup>3</sup> pour un cube de digue de 89.000 m<sup>3</sup>, soit un foisonnement faible (de l'ordre de 1/20<sup>e</sup>); d'où il résulte que le remblai fut bien tassé.

La mise en eau fut lente et se fit pendant les travaux, l'aqueduc sous barrage ne laissant pas passer un débit suffisant; elle ne révéla aucun défaut ni tassement anormal; seul un léger affouillement dû au clapotis de l'eau d'après les rapports de l'époque, atteignant 25 à 40 cm, fut observé sur le talus amont de l'ouvrage après les crues d'octobre 1862.

Le 1<sup>er</sup> novembre de la même année, la digue fut rompue et pratiquement détruite. Il ne semble pas que l'eau ait dépassé le niveau du déversoir à la cote 280, celle de la crête de l'ouvrage étant 282. Les traces, bien visibles à l'époque, montrent que la rupture se produisit pour la cote 277 du plan d'eau.

Bien que la digue ait été bien faite, la rupture devait se produire et ce, pour deux causes essentielles: mauvaise étanchéité et déversoir insuffisant.

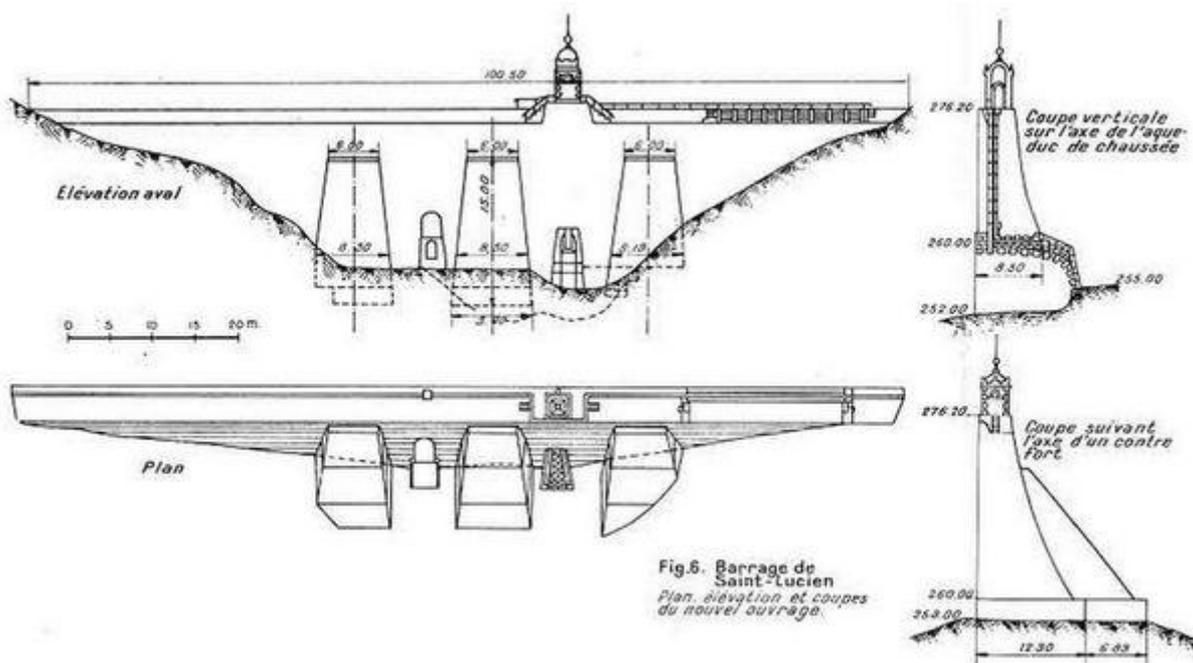


Fig.6. Barrage de Saint-Lucien  
Plan, élévation et coupes  
du nouvel ouvrage.

Si la première n'avait pas joué, la rupture serait intervenue plus tard. En effet, l'évacuateur n'était capable que de 30 m<sup>3</sup>/s. En 1882 l'Oued TLELAT débita 165 m<sup>3</sup>/s. Mais le hasard voulut que le manque d'étanchéité jouât le premier. En effet, le barrage repose sur des calcaires fissurés et aucune injection ne fut faite, aucune précaution ne fut prise, bien au contraire. Aux endroits où la pente des rives était trop considérable, on fit des mines pour créer des aspérités qui, dans l'esprit des Ingénieurs, devaient améliorer l'ancrage.

Il est bien probable que la cause profonde de la catastrophe fut une circulation d'eau dans les fissures au niveau du terrain sur la rive gauche. Le barrage fut sucé par l'aval et probablement détruit en très peu de temps. Cet accident, et l'examen que nous avons pu faire de bien d'autres emplacements d'ouvrages, nous conduisent à une conclusion à nos yeux indiscutable.

En pays calcaires, si l'on ne peut trouver un type de barrage dont la sécurité puisse être assurée, même si l'on n'est pas sûr de l'étanchéité, il ne faut pas construire'. Nous savons maintenant que les remèdes existent et que presque toujours on peut assurer l'étanchéité, mais le traitement est fort coûteux et il ne faut jamais se contenter d'une demi-solution.

En 1870, un nouveau barrage, cette fois en maçonnerie, fut construit au même emplacement mais, soit par crainte, soit en raison de l'insuffisance des crédits, il fut arasé à la cote 274, c'est-à-dire 6 m plus bas que l'ancien ouvrage. Calculé selon une méthode en usage à l'époque, il présentait un profil nettement insuffisant. Il fut renforcé en 1904 par la construction des trois contreforts. Comme tous les ouvrages de cette époque, la zone de déversement était insuffisante.

#### **Gestion de l'Eau :**

Afin de répartir équitablement, entre les intéressés, les eaux provenant soit des barrages, soit des cours d'eau qui ont pu être utilisés sans qu'il ait été besoin de recourir à la construction des barrages, des associations syndicales ont été fondées. Les unes, par suite de défaut d'entente entre les usagers, se trouvent encore placées sous la tutelle administrative ; plusieurs (et c'est le plus grand nombre) jouissent des avantages attribués par la Loi du 21 juin 1865 aux associations autorisées ; d'autres sont entièrement libres et ne relèvent que d'elles-mêmes.

Enfin, le service des Ponts et Chaussées a la direction des irrigations qui desservent certaines localités dont les habitants ne remplissent pas encore les conditions voulues pour se constituer en syndicat.



Sa situation démographique périclité ensuite, pour être dynamisée dans les années 1950 par la création d'un village ouvrier compte de l'activité nouvelle d'une cimenterie Laffarge (C.A.D.O.).

Entretemps, Saint Lucien est devenu le chef-lieu, et la résidence de l'administrateur, de la commune mixte éponyme, qui sera dissoute en 1957.

En 1958, SAINT LUCIEN faisait partie de l'ancien département de MOSTAGANEM, dans l'arrondissement de PERREGAUX.

Est-il besoin de rappeler que le département français d'Algérie est une ancienne division administrative de l'Algérie française, de 1848 à 1962.

L'Algérie, officiellement annexée par la France en 1848, fut partagée le 9 décembre de la même année en trois provinces, comprenant trois territoires militaires et trois territoires civils érigés en départements : Oran, Alger et Constantine, dont la loi du 24 décembre 1902 en fixe les limites jusqu'à la réforme territoriale de 1956. Le sud algérien ne fut pas départementalisé, et formait 6 territoires qui furent regroupés au sein des Territoires du Sud en 1902, leur nombre fut réduit à 4 en 1905.

En 1941, les trois départements et les Territoires du Sud furent numérotés de 91 à 94, à la suite des départements français de métropole. En 1955, le département de Bône fut créé à partir du redécoupage du département de Constantine.

#### **Création de huit nouveaux départements (1956-1958)**

Le décret n° 56-641 du 28 juin 1956, portant réorganisation territoriale de l'Algérie, créa huit nouveaux départements :

- le département d'Alger fut divisé en quatre départements, à savoir :
  - le nouveau département d'Alger, réduit aux deux arrondissements d'Alger et de Blida ;
  - le département d'Orléansville, comprenant les arrondissements d'Orléansville, de Miliana ainsi que les deux nouveaux arrondissements de Ténès et de Teniet-el-Haad ;
  - le département de Médéa, comprenant les arrondissements de Médéa, de Boghari et d'Aumale ;
  - le département de Tizi-Ouzou, comprenant les arrondissements de Fort-National, de Tizi-Ouzou, de Bouira et de Bordj-Ménaïel ;
- le département d'Oran fut divisé en quatre départements, à savoir :
  - le nouveau département d'Oran, réduit aux arrondissements d'Oran, de Sibi-bel-Abbès et d'Aïn-Témouchent ;
  - le département de Tlemcen, comprenant les arrondissements de Marnia et de Tlemcen ;
  - le département de Mostaganem, comprenant les arrondissements de Mostaganem, de Mascara et de Relizane ;
  - le département de Tiaret, comprenant les arrondissements de Tiaret et de Saïda ;
- le département de Constantine fut, quant à lui, divisé en trois départements, à savoir :
  - le nouveau département de Constantine, réduit aux arrondissements de Constantine, de Philippeville, de Djidjelli et de Mila ;
  - le département de Batna, comprenant les arrondissements de Batna, d'Aïn-Beïda et de Biskra ;
  - le département de Sétif, comprenant les arrondissements de Sétif, de Bougie et de Borj-Bou-Arredj ;
- le département de Bône, créé par la loi, comprenant les arrondissements de Bône, de Guelma, de Souk-Ahras et de Tébessa.



Une tranche de vie, de Madame Ghislaine RUVIRA, relevée sur le site : <http://ldh-toulon.net/1962-l-exode-de-Ghislaine-oranaise.html>

#### Institutrice dans la campagne algérienne

« En 1959, je fais mon entrée à l'école normale pour apprendre le métier d'institutrice. Après un an de formation théorique, je suis envoyée pour une première expérience pratique à l'école Saint-Lucien, dans les environs de Sidi-Bel-Abbès, à une trentaine de kilomètres d'Oran. Mon premier vrai contact avec le *bled*, la campagne algérienne ! La zone est dangereuse, car les maquisards de l'ALN, l'Armée de libération nationale, branche militaire du FLN, y opèrent régulièrement. Chaque jour, je dois donc effectuer l'aller- retour depuis Oran sous la protection des gardes mobiles qui assurent la surveillance des routes.

SAINT LUCIEN est un tout petit village où quelques colons, propriétaires de vignes, font travailler une population de *fellahs*, c'est-à-dire de paysans arabes. Avec la mairie, l'école est le principal symbole de la présence française. Elle comprend deux niveaux de maternelle, un cours préparatoire normal pour les élèves les plus doués et un cours préparatoire d'initiation. Moi,

je suis chargée du cours préparatoire normal. Dans ma classe, j'ai une soixantaine de petits, fils et filles d'ouvriers agricoles qui savent à peine quelques mots de français. Pourtant, parents et enfants nous considèrent, nous les maîtres, avec beaucoup de respect et d'affection. Chaque soir, en repartant pour Oran, j'ai droit à un petit présent pour me remercier du travail que je fais. Une fois, ce sont des asperges sauvages emballées dans du papier journal, une autre, quelques parts de galette d'orge ou quelques fleurs de laurier-rose....»

## Il faut partir ou mourir

« Tout bascule au mois d'avril 1962. Comme tous les jours, je fais ma classe lorsque j'entends des hurlements dans tout le village. « Le FLN arrive, le FLN arrive ! » Aussitôt, c'est la terreur. Je retrouve mes deux autres collègues institutrices dans la cour, ne sachant que faire. Nous le savons, le FLN s'en est déjà pris à des enseignants. Pour les indépendantistes algériens, tout ce qui vient de la France est suspect. Même apprendre à lire et à écrire le français. La panique nous gagne. Comme des gamines, nous nous réfugions dans les toilettes. Nous ne sortons de cette cachette dérisoire qu'une fois le calme revenu. C'est alors que nous découvrons l'horrible spectacle : les maquisards ont pendu un couple de colons juste devant l'entrée de l'établissement.

Le message est clair : il faut partir ou mourir.

Le lendemain, j'apprends que l'inspecteur d'Académie a décidé, pour éviter un nouveau drame, de fermer l'école et de nous mettre en « arrêt maladie ». Je dois donc quitter SAINT- LUCIEN sans même prendre le temps de dire au revoir aux enfants de ma classe. J'ai les larmes aux yeux de honte et de rage. Je me sens lâche d'abandonner ainsi mon poste, sans avoir fini mon travail. »...

## MONUMENT aux Morts : Qu'est-il devenu ?

Le relevé n°57198 mentionne 131 noms de soldats "Mort Pour la France" au titre de la guerre 1914/1918, à savoir :

■ ■ ABAD Mohammed (Mort en 1917) – ABDELKADER Attou (1915) - ABDELKADER Ben Ekil (1916) - ABDELKADER Ben Mohamed (1918) - ABDELKADER Ould Hammou (1918) – ABDERREZAH Abdelkader (1917) – ABED Miloud (1917) – ABID Zine (1915) – ADDA Benselim (1918) – ADDA Djiffat (1919) – AHMED Ould Mohammed (1916) – AÏDOUNI Slimane (1917) – ALI Tahla (1917) – ALI Tahla Ali (1916) – AOUI Benaoradj (1916) – ARBIHI Kaddour (1916) – ATTOU Djilali (1915) – BAGDAD Brahim (1918) – BAOULA Ghalem (1916) – BARSELO François (1914) - BEDDIK M'Ahmed (1917) – BELAHOUEL Bachir (1914) – BELAMRI Hadji (1914) – BELBACHIR Ali (1916) – BELGAZE Mohammed (1915) - BELMELIANI Ahmed (1918) - BELMILIANI Habib (1915) – BEN AOUDA Abdelkader (1918) – BEN DIDA Elabed (1915) – BEN NOUAR Ould Blaha (1915) – BENHAMED Benhalima (1916) – BENAMAR EDDIL Mekki (1916) – BENAMARA Abdelkader (1918) – BENASLA Abdelkader (1917) – BENBERBERE Lakdar (1918) – BENERIHA Bouadi (1918) – BENHARRAT Slimane (1914) – BENHEBBA Ali (1918) – BENSALIM Derkaoui (1918) BENYAMINA Abdelkader (1916) – BENZABA Taieb (1916) – BENZINA Abdelkader (1918) – BENZINA Mohamed (1918) – BEUSMAT Benziane (1917) – BEZZEROURI Ahmed (1919) – BOUABDALLAH Mohammed (1918) – BOUAZIZ Riachi (1918) – BOUAZZA Mohammed (1914) – BOUDJELLAH Ahmed (1918) – BOUHATRA Ali (1917) – BOUSSEBIE Ali (1917) – CANALS José (1917) – CARION Pascual (1915) – CERDAN Antoine (1915) – CHERGUI Djelloul (1915) – CHERIET Ben Marnia (1918) – CHOUITER Ahmed (1919) – DAHNOUN Djefal (1916) – DEBAKILI Miloud (1915) – DJELLOUL Mazouz (1917) – DJERRAÏ Benhafsa (1915) - DJERRAÏ Benhafsa Ould Mohammed (1915) - EL OUAFI Kaddour (1918) – EL AÏCHOUCHE Mohamed (1915) – EL AÏSSAOUI Mostefa (1918) – ELARBI Ould Mohamed (1917) – ELFRIH Bengabbou (1915) – ESCALES Jean Baptiste (1914) – EZZINE Mohamed (1919) – FERSIA Mostefa (1917) – GHERABBI Djilali (1916) – GUELLAZ Kaddour (1916) – GUERD GACHTOULI Saïdi (1918) – HAÏTOUF Benaïssa (1914) – HALIMI Mohammed (1916) – HAOURI Ould Mostefa (1916) – HOUALI Djilali (1915) – KADI TURKI Ghalem (1915) – KOUDA Benyebka (1914) – KRELOUFI ATTOU Abdallah (1915) – L'HÔTE Augustin (1916) – LARBI Ould Bouziane (1918) – LECHKEM Mohamed (1918) – LINARES Vincent (1915) – LLINARES François (1915) – LOPEZ Joseph (1914) – MAHMOUD Saïah (1915) – MAZOUZ Mohammed (1915) – MEGDAD Kaddour (1916) – MEHAMED Djaidel (1917) – MEKELLECH Bouras (1918) – MEMEHOUT Miloud (1918) – MESKINE Djebbar (1918) - MEZIANE Mohamed (1918) – MOKHTAR Ben Ormane (1919) – MOULAY Mohammed (1916) – NAÏMI Djilali (1916) – NAVARRO Joine (1915) – NOUNI Abdelkader (1916) – ORIBI Kouda (1918) – ORIHUEL Bernard (1914) – OUHIDA Mahmoud (1914) – OULDJARA Machou (1917) – OURAD Ben Ali (1917) – PASCOT François (1918) – QUART Jaymes (1914) – RANC Lucien (1915) – REAUD Louis (1915) – REGUIEG Mostefa (1915) – SABER Senouci (1916) – SABEUR Belkheir (1915) – SADOUKI Abdelkader (1916) – SAHNOUM Dijallali (1918) – SAHOU Abdelkader (1918) – SANCHEZ Antonio (1914) – SEBAHI Mohamed (1915) – SEBAIHI Abdelkader (1914) – SEBAÏHI Mohamed (1914) – SELINE Ould Mohamed (1917) – SINI El Hadj (1918) – TAHAR Belkrateur (1916) – TALHA Mokhefi (1917) – TARBOURIECH Henri (1915) – TEBRA Mohammed (1917) – TETOUA El Habib (1918) – UHLRICH Laurent (1916) – VARO Vicente (1915) – WALTER Jean (1915) – ZEKER Mohammed (1916) – ZOUADI Ould Bouziane (1918) – ZOUAÏ (1915) ■ ■

## A l'Indépendance SAINT LUCIEN a pris le nom de ZAHANA.

Ahmed ZAHANA, plus connu sous le nom d'Ahmed ZABANA est un indépendantiste condamné à mort et guillotiné à la prison de Barberousse à Alger, le 19 juin 1956.

Cela me donne l'occasion de rappeler qu'il est l'assassin du garde forestier François BRAUN dans la nuit du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1954. Cela s'est passé à la maison forestière de la Mare d'Eau (entre Saint Lucien et Oggaz).

■ ■ Cela me permet de rendre hommage à la mémoire de François BRAUN est aussi de tous nos compatriotes assassinés ou disparus ■ ■

St-LUCIEN. - L'Église

Site "Diar-es-Saâda"  
Carte du 8 avril 1924



**SYNTHESE réalisée grâce aux sites ci-dessous :**

**ET si vous souhaitez en savoir plus sur SAINT LUCIEN, cliquez SVP, au choix sur l'un de ces liens :**

<http://encyclopedie-afn.org/Saint-Lucien - Ville>

<http://popodoran.canalblog.com/archives/2013/03/02/26552620.html>

<http://www.mekerra.fr/images/ouvrages-algerie/situation-dept-oran-1879.pdf>

## **2/ Les Bureaux Arabes** (Auteur X Yaconno)

### **Avant Propos**

Les Français connaissent mal le pays qu'ils occupent et ses habitants. Leurs connaissances de la langue, la religion, la culture sont très pauvres alors qu'ils doivent vivre au quotidien avec la population. Ainsi naît l'idée de *bureaux arabes* qui permettraient d'établir un contact entre les autorités françaises et la population indigène.

Dès 1833, une première expérience est menée par capitaine Lamoricière dans la province d'Alger. En 1844, l'organisation des Bureaux Arabes est définie par un arrêté ministériel. Dorénavant ceux-ci sont un lien entre l'autorité militaire française et les indigènes. Les officiers travaillant dans ces bureaux doivent donner des renseignements sur l'esprit des populations, fournir ce qui est nécessaire à l'administration des tribus, surveiller que les impôts sont payés, rendre plus facile le prélèvement des terres pour la colonisation, assurer la police et rendre la justice.

Il existe une « direction centrale », des « bureaux divisionnaires » (bureau de province), des « bureaux de première classe » (bureaux de subdivision) et des « bureaux de seconde classe » (bureaux de cercle).

À tous les niveaux, ces bureaux sont subordonnés à l'autorité militaire. En 1870, il existe près de 50 bureaux avec un secrétaire arabe (« khodja »), un secrétaire français, un interprète, des officiers et souvent un médecin. La sécurité est assurée par un peloton de spahis. Les gens travaillant dans les bureaux arabes possèdent une réelle autorité qui dépasse les recommandations officielles et forcément cela entraîne certains abus. Certains officiers pratiquent une politique paternaliste, c'est-à-dire qu'eux seuls ont l'autorité pouvant ainsi créer et gérer les entreprises.

Les missions des bureaux arabes évolueront. Dans un premier temps, ils ont pour but de faciliter l'infiltration grâce au renseignement. Le contact avec la population et la compréhension de ses ressorts politiques sont essentiels à la colonisation du pays. Il s'agit par la suite d'administrer un pays qui avait été largement abandonné à l'anarchie tribale par l'administration turque.

Dans les bureaux arabes, de 150 à 200 officiers jouent le rôle de juges et de percepteurs des impôts. Beaucoup d'entre eux considèrent qu'ils ont une mission civilisatrice et que leur but est d'apporter le progrès et l'émancipation aux indigènes..

La chute du Second Empire lors de la guerre de 1870 marque la fin de la politique arabe : les bureaux arabes sont progressivement abandonnés. Dans l'administration des terres la politique de cantonnement des musulmans est remise à l'œuvre. Cependant les bureaux arabes renaissent au début de la guerre d'Algérie, c'est-à-dire en 1955, mais cette fois sous le nom de Section administrative spécialisée (SAS).

L'expérience acquise par les bureaux arabes en Algérie sera mise à profit dans les « affaires indigènes » au Maroc.

### **1. Une nouvelle administration**

Au lendemain de l'occupation d'Alger se posa un problème dont l'importance devait aller croissant avec la conquête, celui de l'administration des indigènes. On hésita longtemps entre le système turc consistant à confier cette tâche à un « agha des Arabes » et la création d'un organisme français de caractère original dont la première tentative, en 1832, prit le nom de « cabinet arabe ». Il n'y eut pas moins de huit essais différents et c'est le 16 août 1841 que fut prise l'option définitive avec la fondation par Bugeaud de la « Direction des affaires arabes » sous l'autorité du commandant DAUMAS. L'extension du territoire soumis à l'autorité française renforça la nouvelle administration qui affirma son importance, se diversifia et il fallut lui donner un statut : ce fut l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> février 1844, considéré comme l'acte de naissance des Bureaux arabes, que compléta un code de mesures administratives et judiciaires applicables aux tribus. Cet arrêté fut seulement modifié et surtout précisé par la circulaire de Mac-Mahon du 21 mars 1867.

La hiérarchie des Bureaux arabes était en rapport direct avec celle du commandant de laquelle elle dépendait :

- les bureaux de deuxième classe assistaient les officiers supérieurs placés à la tête des cercles ;
- les bureaux de première classe se trouvaient auprès des généraux commandant les subdivisions ;
- les uns et les autres dépendaient de la direction des affaires arabes de leur province laquelle était sous l'autorité du général commandant la Division ;
- au début, indépendamment de ses attributions, la direction divisionnaire d'Alger centralisait le travail des directions d'Oran et de Constantine, mais dès 1845 était nommé un directeur central des affaires arabes, sous les ordres immédiats du gouverneur général.

La circulaire du 21 mars 1867 mit à la tête des affaires arabes un bureau politique et officialisa la création de bureaux annexes de cercle. A la fin du Second Empire, il existait en Algérie 41 bureaux arabes de première et deuxième classes et cinq annexes.

Parmi ces bureaux arabes nombre d'entre eux étaient en pays berbère sans que les limites des circonscriptions fussent nécessairement ethniques ou linguistiques. Mais l'étude de cette institution en Grande Kabylie et dans les Aurès, pour se limiter à ces deux régions essentielles, impliquerait, pour le moins, le dépouillement des archives concernant les bureaux suivants :

- dans la division d'Alger : Aumale (subdivision en 1849) pour la partie septentrionale ; BENI-MANSOUR (au pied du Lalla Khedidja) ; DELLYS (subdivision en 1858) ; Fort-Napoléon qui deviendra FORT-NATIONAL ; TIZI OUZOU ; DRA-EL-MIZAN.
- dans la division de Constantine : BOUGIE, AKBOU, AÏN BEÏDA ; BARNA (subdivision en 1847) ; KHENCHELA.



## 2. Fonctions et pouvoirs

Le but poursuivi est clairement indiqué par DAUMAS : « Cette institution, écrit-il, a pour objet d'assurer la pacification durable des tribus par une administration juste et régulière, comme de préparer les voies à notre colonisation, à notre commerce, par le maintien de la sécurité publique, la protection de tous les intérêts légitimes et l'augmentation du bien-être chez les indigènes. » Cela supposait non seulement la participation active à la conquête, mais une connaissance approfondie de la société indigène, de ses intérêts, des forces qui agissent sur elle afin de définir, dans tous les domaines, une action susceptible de la transformer et de l'amener « à accepter avec le moins de répugnance possible et notre domination et les éléments du gouvernement qui doivent l'affermir ». Isolés au milieu de tribus le plus souvent hostiles, les officiers des affaires arabes devaient se montrer à la fois hommes de guerre, diplomates, administrateurs, directeurs de travaux publics, inspecteurs des contributions, conseillers agricoles, juges, directeurs de l'enseignement... Pour reprendre un mot de LYAUTEY, seul pouvait réussir « un civil intelligent dans la peau d'un militaire ».



Général Eugène DAUMAS (1803-1871)

Encore fallait-il qu'il disposât des pouvoirs nécessaires. Or toutes les instructions à partir de l'arrêté fondamental de 1844 précisent bien que les Bureaux arabes sont des agents d'exécution, qu'ils ne constituent pas un corps spécial mais un simple « trait d'union », un « rouage » et que toute l'autorité appartient aux commandants des circonscriptions militaires auxquels ils doivent toujours rendre compte de leur action et demander des directives. Dès 1849 cependant, WALSH-ESTERHAZY, à la direction des affaires arabes à ORAN, écrivait : c'est « par une fiction nécessaire peut-être à l'unité de commandement » que « les bureaux arabes sont censés n'être que des instruments entre les mains des commandants supérieurs des subdivisions et des cercles souvent étrangers aux choses arabes ». En réalité, spécialistes en contact direct avec les indigènes dont ils parlaient souvent la langue (l'arabe ou le kabyle, parfois les deux), ayant à résoudre les mêmes problèmes, se heurtant aux mêmes difficultés, mal considérés au début par les autres officiers les accusant de ne plus être de véritables militaires, ils en arrivèrent à constituer une « puissante confrérie » qui devint comme le symbole du « régime du sabre ». Ce pouvoir que les textes leur déniaient, ils l'acceptèrent et on pourrait en multiplier les preuves. Rapportons, par exemple, ce qu'écrivit RINN, ancien chef de bureau arabe et historien : « Les indigènes habitués à n'avoir qu'un seul chef, le bureau arabe... le tenaient en très haute considération et ils n'avaient qu'un souci relatif des autorités dont dépendait le bureau. Ils savaient bien que le commandant supérieur était le chef de leur circonscription et qu'au-dessus, il y avait encore des généraux : un *petit* (à la subdivision), un *grand* à la division et, plus haut encore, le *maréchal*, c'est-à-dire le gouverneur ; mais ils voyaient rarement ces hauts personnages et ils n'avaient guère affaire à eux, si ce n'est pour les actes de courtoisie, et le bureau arabe était tout. » Quant à PEIN, qui servit au bureau arabe de BOU-SAADA il s'écrivit : « Eh bien, moi aussi j'étais roi, je jouissais d'une liberté sans bornes ; les grandes tribus de cavaliers du HODNA, ces tribus nomades des Oulad Naïl, ne reconnaissaient de chef que moi, n'obéissaient qu'à moi. »

### **3. Les moyens d'action..... A Suivre INFO 451**

#### **3/ Général Eugène DAUMAS**

**Melchior Joseph Eugène DAUMAS** était un militaire, écrivain et homme politique français né le 4 octobre 1803 à Delémont (Suisse) et mort à Camblanes le 29 avril 1871.

Fils de Marie-Guillaume Daumas (1763-1838), vétéran de la campagne d'Amérique, général de brigade (1800), commandeur de la Légion d'Honneur (1804), et de Thérèse Babé (fille d'un conseiller du prince évêque de Bâle).

Eugène DAUMAS s'engage dans l'armée en 1822. Nommé sous-lieutenant en 1827, il fut envoyé à l'École de cavalerie de Saumur. En 1835, il vint en Algérie, sous les ordres du maréchal Clauzel, fit les campagnes de Mascara et de Tlemcen. Il apprit l'arabe.

De 1837 à 1839, il résida en qualité de consul à Mascara, auprès de l'émir Abd El-Kader. Le général de LAMORICIERE lui confia ensuite la **direction des affaires arabes dans la province d'Oran** qu'il commandait. Peu après, le maréchal BUGEAUD le chargea **des affaires indigènes de toute l'Algérie**. Il réorganisa l'administration des bureaux arabes. Après la prise d'Abd El-Kader (22 décembre 1847), il fut envoyé au fort Lamalgue, auprès de l'Émir. En 1849, les BENI-SELEM, fraction des Béni-Soliman, de la province d'Alger, ayant refusé de payer les contributions imposées par le colonisateur et chassé leur caïd, le colonel DAUMAS dirigea contre eux une expédition.

Il fut nommé en avril 1850 directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la Guerre, puis général de division le 14 janvier 1853. Enfin il fut élevé à la distinction de sénateur du Second Empire le 12 août 1857 et au rang de Grand-croix de la Légion d'honneur le 28 décembre suivant. Il était aussi chevalier de l'Ordre de Saint-Joseph de Toscane (13 novembre 1847) et de l'Ordre de Charles III d'Espagne (6 décembre 1853).

Eugène DAUMAS fut également un grand historien et fit paraître une vingtaine d'ouvrages concernant l'Algérie dont :

- *Le Sahara algérien études géographiques et historiques sur la région au sud des établissements français en Algérie*, Paris, Langlois et Leclercq, 1845
- *La Grande Kabylie*, Paris, Hachette, 1847
- *Le Grand désert ou itinéraire d'une caravane du Sahara au pays des nègres*, Paris, Chaix et Cie, 1848
- *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, Paris, Hachette, 1853
- *Les Chevaux du Sahara et les mœurs du désert*, Paris, Lévy, 1858
- *La Vie arabe et la société musulmane*, Paris, Lévy, 1869
- *Correspondance du capitaine Daumas, consul à Mascara (1837-1839) / par Georges Yver,... ; Gouvernement général de l'Algérie ; Impr. de A. Jourdan (Alger)-1912*

#### **Général Eugène DAUMAS (à propos des Kabyles)**

Contrairement aux résultats universels de la foi islamique, en Kabylie nous découvrons la sainte loi du travail obéie, la femme à peu près réhabilitée, de nombreux usages où respirent l'égalité, la fraternité, la commisération chrétienne. [...] Plus on creuse dans ce vieux tronc, plus, sous l'écorce musulmane, on trouve de sève chrétienne. On reconnaît alors que le peuple kabyle, en partie autochtone, en partie germain d'origine, autrefois chrétien tout entier, ne s'est pas complètement transfiguré dans sa religion nouvelle. Sous le coup du cimeterre, il a accepté le Coran, mais il ne l'a point embrassé; il s'est revêtu du dogme ainsi que d'un burnous; mais il a gardé, par dessous sa forme sociale antérieure, et ce n'est pas uniquement dans les tatouages de sa figure qu'il étale devant nous, à son insu, le symbole de la Croix.

#### **4/ Algérie : au secours, le FIS revient !**



[Ali Djeddi (à g.) avec le laïc Saïd Sadi, le 10 juin, à Zéralda. © DR]

**Principal responsable de la décennie noire dans la mémoire collective, le Front islamique du salut (FIS) continue de hanter les esprits. Pourtant, la réhabilitation de ses anciens dirigeants est désormais d'actualité.**

Depuis l'instauration, en 1989, du multipartisme, le Front islamique du salut (FIS), parti dissous par la justice en mars 1992) s'est invité dans le débat politique à l'occasion de chacune des trois révisions constitutionnelles qu'a connues l'Algérie : en 1996, en 2002 et en 2008. Il n'y a pas eu d'exception à la règle. L'annonce, le 1<sup>er</sup> juin, du processus de concertation nationale autour de la nouvelle Constitution - laquelle est censée fonder la 2<sup>ème</sup> République promise par Abdelaziz Bouteflika lors de la dernière campagne présidentielle - a immanquablement relancé le débat autour du FIS, et plus précisément de la réhabilitation de ses dirigeants.

À qui la faute ? Au pouvoir ? À l'opposition ? Sans doute aux deux. Le premier a pris l'initiative d'inviter à la concertation deux membres fondateurs du "parti dissous" : le prédicateur Hachemi Sahnouni et Abdelkader Boukhamkham (ce dernier a décliné l'invitation, car il avait été sollicité en sa qualité de personnalité nationale et non en tant qu'ancien dirigeant du FIS, comme il se définit), ainsi que l'ex-seigneur de guerre Madani Mezrag, ex-patron de l'Armée islamique du salut (AIS, branche militaire du FIS, auto-dissoute en 2000), signataire avec l'armée, en 1997, **d'une sorte de paix des braves**, transformée quelques années plus tard en **Concorde civile**, puis en **charte pour la paix et la réconciliation nationale**.

Quant à l'opposition, divisée comme jamais, ses différentes déclinaisons s'accordent sur un point : le retour des anciens du FIS est l'une des conditions d'une sortie durable de la crise politique.

##### Conférence nationale pour la transition démocratique

Regroupant les partis qui ont appelé à boycotter les élections, ainsi que des personnalités nationales, comme les anciens Premiers ministres Ali Benflis, Mouloud Hamrouche et Ahmed Benbitour, le doyen de la lutte pour les droits de l'homme Ali Yahia Abdennour, ou encore l'ex-président du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD, laïc) Saïd Sadi, la Coordination nationale pour les libertés et la transition démocratique (CNLTD) a organisé, le 10 juin, à Zéralda, station balnéaire à l'ouest de la capitale, une **conférence nationale pour la transition démocratique**, à laquelle a été convié Ali Djeddi, ancien dirigeant du FIS. Et si Ali Benhadj, ex-vice-président du parti et prédicateur de choc dans les années 1990, n'a pas fait le déplacement, "**c'est pour éviter de porter préjudice à l'initiative de l'opposition**", explique-t-il sur son compte Twitter (@alibenhadj).

##### Le FIS, un détail de l'histoire ?...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.ieuveafrique.com/Article/JA2789p046.xml0/constitution-algerienne-fis-opposition-algerienne-algerie-algerie-au-secours-le-fis-revient.html>

**NDLR** : C'est curieux qu'il n'exige pas une repentance...

#### **5/ Le Sénateur SAINT-GERMAIN Marcel**

**SAINT-GERMAIN MARCEL**, né le 31 janvier 1853 à Alger, mort le 8 février 1939 à Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-Maritimes).

*Député d'Oran de 1889 à 1898 - Sénateur d'Oran de 1900 à 1920.*

Profession civile : Avocat



Biographie :

C'est à Alger, où son père officier à la retraite avait choisi, la conquête faite, de s'établir, que naquit Marcel SAINT GERMAIN. Tandis que Saint-Germain père s'enrichissait dans les travaux publics, le fils faisait des études classiques quand éclata l'insurrection de la Petite Kabylie. C'était en 1871 et quoique âgé de 16 ans à peine, Marcel s'engagea parmi les mobilisés algériens, faisant tant et si bien dans la répression qu'on lui donna la médaille coloniale. Après quoi il choisit le droit, commençant à Aix-en-Provence une licence qu'il finit à Paris pour s'inscrire aussitôt au barreau de la Cour d'appel de cette ville.

Mais l'Algérie l'appelait. Non Alger, mais Oran où, par hasard, il s'était fait une réputation en venant y plaider la cause du célèbre « bandit » arabe Ben-Bahi. C'était en 1883 ; l'année suivante, voilà SAINT GERMAIN nommé avoué à Oran, puis élu en 1886 - et réélu en 1888 - conseiller municipal et premier adjoint au maire. La voie de la Chambre lui était ouverte où une énorme majorité - une quasi-unanimité - le porta en 1889 et le reporta en 1893.

SAINT GERMAIN y montra la bonne figure qu'on pouvait attendre : par trois fois au cours de ces deux législatures la Chambre en fit son secrétaire. Diverses commissions, surtout celles de la marine, des douanes et des services maritimes postaux apprécièrent sa contribution mais c'est au nom de son groupe, celui de la gauche progressiste, que le jeune député d'Oran joua bien vite les premiers rôles : il avait l'amitié d'Isambert, le vieux compagnon de Gambetta, qui le fit nommer vice-président du groupe.

C'était seulement aller trop à gauche et SAINT GERMAIN le vit bien au renouvellement de 1898 : il suffit pour lui faire mordre la poussière qu'un de ses concurrents, Firmin FAURE, colorât l'étiquette « antisémite ». La revanche, pourtant, ne se fit guère attendre. Aux élections sénatoriales du 28 janvier 1900, le battu de 1898 l'emporta sur le sortant, par 180 voix à 58 ; et au renouvellement du 3 janvier 1909 ce sera encore plus fort : 315 voix sur 316 votants.

Au Luxembourg, où il s'était inscrit au groupe de l'union républicaine - il en sera longtemps le président - le nouveau sénateur d'Oran tombait à pic. C'était l'année de l'exposition universelle. Nul ne parut plus qualifié que SAINT GERMAIN pour préparer, aux côtés de Charles-Roux l'Exposition coloniale du Trocadéro. Ainsi, s'acquitt-il des titres à réorganiser, puis à présider le groupe colonial de la Haute Assemblée, laquelle le voulut aussi comme secrétaire de 1903 à 1906. De même, la plupart des grandes commissions : armée, marine, chemins de fer, tenaient à se l'attacher, mais ce fut à celle des finances qu'il consacra le meilleur de son temps, en sorte qu'il en fut secrétaire puis vice-président.

Cependant, SAINT GERMAIN n'est pas lent à consolider ses positions, tant privées que publiques. Le voilà bientôt président de plus d'un conseil d'administration : de l'office colonial, du comité national des expositions coloniales, de la société générale des mines d'Algérie et de Tunisie, etc... ; membre du comité consultatif des chemins de fer, surtout administrateur de la Compagnie algérienne.

Parmi les rapports les plus importants présentés par SAINT GERMAIN, qui fut en outre premier vice-président du Sénat de 1915 à 1919, on peut citer, outre les rapports spéciaux établis au nom de la commission des finances sur les budgets successifs, ceux qu'il consacra à la construction du chemin de fer de BERROUAGHIA à DJELFA, à la réorganisation de l'inscription maritime aux colonies, aux récompenses nationales, aux moyens d'accroître et de coordonner les forces de production des colonies, etc... En 1919, dans une très vive intervention, **il s'élève contre le projet de loi relatif à l'accession des indigènes algériens aux droits politiques. Il trouve qu'on va trop vite et trop loin.** Au renouvellement du 11 janvier 1920, Marcel SAINT GERMAIN ne se représente pas. Il se consacre encore quelque temps à l'assemblée départementale d'Oran, où il avait été élu en 1895 sans même y avoir été candidat, puis il se retire dans les Alpes-Maritimes, à Saint-Jean-Cap-Ferrat, où il meurt le 8 février 1939, à l'âge de 86 ans.

## **6/ Et si la France rencontrait l'Algérie : quand le football révèle les fractures françaises**

<http://www.lefigaro.fr/vox/religion/2014/06/30/31004-20140630ARTFIG00129-et-si-la-france-rencontrait-l-algerie-quand-le-football-revele-les-fractures-francaises.php>

Si la France et l'Algérie remportent leur huitième de finale ce lundi, les deux équipes se rencontreront en quart de finale. **Un scénario de tous les dangers qu'Alexandre Devecchio a imaginé pour FigaroVox.**

[Alexandre Devecchio est journaliste au Figaro et animateur du FigaroVox. Passionné de politique et des questions liées aux banlieues et à l'intégration, il a été chroniqueur au Bondy blog.]



La nuit a été courte et l'atmosphère dans le studio d'enregistrement est presque aussi électrique que dans la rue. Quelques minutes avant de prendre l'antenne, l'animateur ne sait toujours pas comment lancer sa matinale. Doit-il parler d' « incidents », de « débordements », aller jusqu'à évoquer des « dégradations », « des violences » ou même des « émeutes » ? Comment rendre compte de la réalité sans mettre de l'huile sur le feu. Tandis que les dernières dépêches tombent, les images chocs et les rumeurs les plus folles circulent déjà sur le web...

Au même moment, une réunion de crise se tient à l'Elysée en présence de François Hollande et du ministre de l'Intérieur. Le premier ministre n'a pas été convié. Comme à son habitude, le président de la République semble étrangement indifférent au sort du pays. Peut-être pense-t-il déjà à 2017 et à la possibilité d'un 21 avril à l'envers face à Marine Le Pen ? Les « incidents » de la nuit passée pourraient bien « faire le jeu du FN » et par ricochet son propre jeu.

Bernard Cazeneuve apparaît, lui, beaucoup plus inquiet. Cela fait des jours qu'il ne dort plus. Depuis son arrivée place Beauvau, le ministre de l'Intérieur a pu prendre la température d'un pays tellement fragile qu'un match de football, une grande manifestation, un scooter qui chute en banlieue peut l'enflammer. Il sait que l'Etat ne maîtrise plus rien. Il voudrait montrer qu'il peut maintenir l'ordre, mais le syndrome Malik Oussekiné est dans toutes les têtes...

La pression a commencé à monter quelques jours plus tôt dès la qualification surprise de l'Algérie face à l'Allemagne. Comme en 1982, les Fennecs ont battu la *Mannschaft* deux buts à un. Quelques heures avant, les Bleus triomphaient du Nigeria un but à zéro. Le souvenir du match France/Algérie, le 6 octobre 2001, était encore dans toutes les mémoires: la Marseillaise sifflée, la pelouse du Stade de France envahie, le premier ministre de l'époque, Lionel Jospin, malmené.

Les réponses apportées par les politiques avaient alors été incantatoires et manichéennes. Une partie de la gauche dénonçait les discriminations dont seraient victimes les jeunes issus de l'immigration alimentant ainsi un peu plus leur paranoïa victimaire et leur haine de la « France colonialiste », tandis qu'une partie de la droite affectait des postures d'ordre et d'autorité tout en continuant à promouvoir une politique d'ouverture du marché destructrice des repères et des valeurs.

Treize ans plus tard, malgré la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle de 2002, rien n'a changé. Les discours et les politiques restent les mêmes. Les frontières ont continué à s'ouvrir à une immigration de masse que l'on ne s'est pas donné la peine d'intégrer, la refondation de l'école est un vœu pieu et les plus humbles souffrent toujours des agressions et cambriolages à répétition.

Le pays est plus que jamais divisé par les ressentiments: ressentiment du peuple contre les élites, ressentiment des jeunes de banlieue qui ont la nationalité française mais se définissent comme « musulmans » et se cherchent une identité de substitution dans l'islam ou dans leur pays d'origine, ressentiment des « petits blancs » humiliés de devoir baisser les yeux devant les brutes et fatigués de voir leurs problèmes ignorés par leurs dirigeants .

Dans ce contexte de guerre des respects et de concurrence victimaire, l'affrontement était inéluctable. Les premiers heurts ont commencé avant même le coup de sifflet final, juste après le deuxième but de la France, celui de Benzema. Si les plus raisonnables sont restés chez eux pour fêter la victoire ou pleurer la défaite, les autres se sont disputés la rue pour prouver leur existence et marquer leur territoire.

Les supporters algériens ont brandi leur drapeau en criant, «On est là!» tandis que les Français répliquaient, «on est chez nous!». La phrase de Marc Bloch, «*c'est un pauvre cœur que celui auquel il est interdit de renfermer plus d'une tendresse*», prenait tout son sens. «*La France est qualifiée pour les demi-finales de la Coupe du Monde*» a dit l'animateur d'un ton faussement enjoué. C'est tout le pays qui se réveille avec la gueule de bois: la victoire a un goût amer.

## **7/ Coupe du monde : Christian Estrosi interdit "l'utilisation ostentatoire" de drapeaux étrangers à Nice pendant les matchs**

[http://www.francetvinfo.fr/sports/foot/coupe-du-monde/coupe-du-monde-christian-estrosi-interdit-l-utilisation-ostentatoire-de-drapeaux-etrangeurs-a-nice-pendant-les-matchs\\_635647.html#xtor=EPR-51-\[coupe-du-monde-christian-estrosi-interdit-l-utilisation-ostentatoire-de-drapeaux-etrangeurs-a-nice-pendant-les-matchs\\_635647\]-20140630-\[bouton\]](http://www.francetvinfo.fr/sports/foot/coupe-du-monde/coupe-du-monde-christian-estrosi-interdit-l-utilisation-ostentatoire-de-drapeaux-etrangeurs-a-nice-pendant-les-matchs_635647.html#xtor=EPR-51-[coupe-du-monde-christian-estrosi-interdit-l-utilisation-ostentatoire-de-drapeaux-etrangeurs-a-nice-pendant-les-matchs_635647]-20140630-[bouton])

**"Nous sommes malheureusement confrontés à des comportements intolérables qui nuisent à la tranquillité publique", explique le maire UMP de Nice.**

Pour tous les matchs de football de la Coupe du monde, Christian Estrosi, le maire UMP de Nice, interdit *"l'utilisation ostentatoire"* de drapeaux étrangers à Nice, écrit-il dans un communiqué lundi 30 juin.

*"L'utilisation ostentatoire des drapeaux étrangers dans le centre de la de Nice de 18 heures à 4 heures du matin et ce, jusqu'à la fin de la Coupe du monde le dimanche 13 juillet prochain", précise Nice Matin.*

*"Depuis le début de la Coupe du monde, nous sommes malheureusement confrontés à des comportements intolérables qui nuisent à la tranquillité publique. On ne peut accepter ces débordements ! Ils sont l'exemple de la perte d'autorité de l'Etat", justifie Christian Estrosi dans un communiqué.*

*"Aussi, j'ai décidé de prendre cet arrêté afin de donner les moyens juridiques aux forces de l'ordre pour intervenir et ainsi mettre un terme à ces agissements", poursuit Christian Estrosi qui demande au Préfet des Alpes-Maritimes d'être "vigilant au respect de cette disposition qui doit permettre à la police nationale de veiller au respect des symboles de la République française."*

## **8/ COMMEMORATION du 5 JUILLET 1962-2014 .....52 ANS** (Source Mr Guy MONTANER)

Juste un petit rappel afin que nous restions toujours aussi nombreux ...  
contre l'oubli !

- Marignane
- Aix en Provence
- Marseille

Rejoignez nous

N'oubliez pas votre ruban Noir nous en aurons mais certainement pas assez !

**Voir annonce récapitulative en PJ 2 jointe à l'Info**

**Et aussi :** Pour info, la ville de Cannes commémorera aussi le massacre du 5 juillet (la cérémonie aura lieu le 6 juillet)

H. Belasco

**BONNE JOURNEE A TOUS**

**Jean-Claude Rosso**